

Chancellerie des universités de Paris



APPEL À CANDIDATURES



Prix de la Chancellerie

S O R B O N N E

Prix solennels de thèse

2023

#PrixChancellerie

 @SorbonneFr

www.sorbonne.fr

Riche d'un patrimoine de plus de huit siècles, la chancellerie des universités de Paris perpétue l'héritage de l'ancienne Université de Paris et le fait vivre au présent. En favorisant le rayonnement de ces biens matériels et immatériels, qui sont le fruit de l'histoire, auprès des plus jeunes générations, elle est résolument tournée vers l'avenir.

Chaque année, elle récompense par ses prix solennels de jeunes docteurs qui, tous, par l'excellence de leur thèse, ont fait progresser la recherche de façon remarquable dans des champs disciplinaires aussi variés que la médecine, la science, le droit, les sciences politiques, la pharmacie, les sciences économiques et de gestion, les lettres et sciences humaines.

Conditions de participation

Au titre de l'année 2023, 43 prix seront attribués à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur suivants :

> les universités de Paris et d'Île-de-France

- l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*
- l'Université Paris-Panthéon-Assas*
- l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3*
- Sorbonne Université*
- l'Université Paris Cité*
- l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis*
- l'Université Paris-Dauphine - PSL*
- l'Université Paris Nanterre*
- l'Université Paris-Saclay*
- l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne*
- l'Université Sorbonne Paris Nord*
- CY Cergy Paris Université
(uniquement l'Université de Cergy-Pontoise)
- l'Université d'Évry Val d'Essonne
- l'Université Gustave Eiffel (uniquement l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
- l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

> les grands établissements

- l'École des hautes études en sciences sociales
- l'Institut national des langues et civilisations orientales
- l'École Pratique des Hautes Études
- Sciences Po Paris
- le Muséum national d'Histoire naturelle
- l'École nationale des chartes

Le prix Georgette Mariani en droit de la mer est ouvert à toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

Les thèses rédigées sous le régime de la VAE doctorale sont éligibles au prix sous réserve de l'inscription administrative de l'étudiant à l'un des établissements cités ci-dessus.

Procédure de candidature

1. Les candidatures sont collectées par le biais des établissements de rattachement listés ci-dessus (écoles doctorales et/ou services de thèses). Aucune candidature directe d'un étudiant auprès de la chancellerie ne sera acceptée.

Les candidats doivent s'adresser à l'université dans laquelle ils sont inscrits administrativement pour transmettre leur candidature.

2. a - Les prix sont répartis en 6 disciplines

- droit et sciences politiques,
- sciences économiques et de gestion,
- médecine,
- sciences,
- lettres et sciences humaines,
- pharmacie.

Les établissements positionnent chaque candidature sur **un prix**, en fonction de la discipline puis de la spécialité du sujet de thèse.

b - Dans chaque discipline, les prix peuvent être soit fléchés sur une spécialité, soit être génériques (prix « toutes spécialités »).

- **Prix « toutes spécialités »** : tous les sujets de thèse en lien avec la discipline peuvent être proposés.
- **Prix avec spécialité** : le sujet de thèse présenté doit précisément traiter de cette spécialité.

* Universités de l'indivision héritières de l'ancienne Université de Paris

c - Certains prix sont composés d'un 1^{er} prix et d'un 2^e prix.

Dans ce cas, les candidatures doivent porter uniquement sur le 1^{er} prix. Exemple : le prix Isoré en droit privé comprend un 1^{er} prix à 10 000 € et un 2^e prix à 5 000 €. Les établissements ne candidatent que sur le prix à 10 000 €. Les jurys attribueront, à leur appréciation, un deuxième prix aux candidats du prix Isoré en droit privé.

3. Nombre de candidatures par établissement

a - Chaque établissement peut présenter, au maximum, **trois candidatures par catégorie de prix**, même si plusieurs prix ont été créés pour une même discipline (exemples : 3 candidatures pour les prix en droit « toutes spécialités », 3 candidatures pour les prix « André Isoré en droit privé », 3 candidatures pour les prix en sciences « toutes spécialités, etc.).

b - Chaque candidat ne peut être proposé que pour un seul prix.

4. Chaque établissement est chargé de **transmettre à la chancellerie un tableau récapitulatif des candidatures dûment complété et tamponné par le service de thèse selon le modèle transmis par la chancellerie et téléchargeable sur le site internet de la Sorbonne : www.sorbonne.fr**

5. Une fois la candidature validée par l'université, le candidat doit déposer les pièces justificatives et compléter son dossier sur la plateforme numérique dont l'adresse lui sera communiquée par son établissement.

Date de clôture d'envoi des dossiers : 19 MAI 2023.

Contenu des dossiers de candidature

Pour chaque candidat, le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre les documents suivants :

- une lettre de motivation en français (une feuille recto-verso maximum),
- un curriculum vitae en français (avec coordonnées postales, électroniques et téléphoniques),
- un résumé complet de la thèse en français (en une vingtaine de pages),
- les pré-rapports de soutenance, en français ou dans la langue d'origine,
- le rapport de soutenance / le procès-verbal, en français ou dans la langue d'origine,
- la lettre de recommandation du directeur de thèse concernant la candidature au prix de la chancellerie et, éventuellement, celui de deux (maximum) autres membres du jury, en français ou dans la langue d'origine
- toute information complémentaire jugée utile, portant sur le travail effectué,
- une copie de la pièce d'identité recto-verso ou du passeport,
- un relevé d'identité bancaire (ce document doit être fourni par la banque : IBAN exigé),
- une version complète de la thèse dans la langue d'origine.

Les documents numérisés doivent être enregistrés au format pdf.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Calendrier des attributions de prix

Clôture des dépôts de candidatures sur la plateforme	19 mai 2023
Notification des résultats à tous les candidats (lauréats et non lauréats)	Octobre 2023
Cérémonie de remise des prix en Sorbonne	5 décembre 2023

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à la Division de l'administration de la chancellerie, service du développement et du mécénat :

01 40 46 21 19 / 17 / 20

prix.chancellerie@ac-paris.fr

Prix solennels de thèse 2023

Discipline	Nom du prix à reporter sur les dossiers de candidatures (3 candidatures maximum par catégorie de prix et par établissement)	Nb de Prix	Montant unitaire
Droit et sciences politiques	Prix en droit « toutes spécialités »	3	10 000 €
	Prix Georgette Mariani en droit de la mer*	1	2 000 €
	Prix André Isoré en droit privé**	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 5 000 €
	Prix en sciences politiques	2	10 000 €
Sciences économiques et de gestion	Prix en sciences économiques	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 4 000 €
	Prix en sciences de gestion	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 4 000 €
Médecine	Prix en médecine « toutes spécialités »	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 3 000 €
	Prix Guy et Suzy Halimi en pneumologie, épidémiologie, maladies infectieuses, cardiologie, cancérologie	1	3 000 €
	Prix en ophtalmologie	1	5 000 €
Sciences	Prix en sciences « toutes spécialités »	11	10 000 €
Lettres et sciences humaines	Prix en lettres et sciences humaines « toutes spécialités »	11	10 000 €
	Prix Benabou en histoire moderne de France ou de la région parisienne	1	10 000 €
	Prix Jean Royère en arts visuels (arts plastiques, arts appliqués et arts décoratifs)**	1	10 000 €
	Prix André Topia en études modernistes anglophones	1	2 000 €
Pharmacie	Prix pharmacie « toutes spécialités »	2	1 ^{er} prix à 10 000 € 2 ^e prix à 2 000 €

* Prix ouvert à toutes les universités françaises dispensant cette discipline.

** Prix réservés aux universités de l'indivision (cf. page 1)

Depuis 2020, l'Académie nationale de médecine s'associe à la chancellerie des universités de Paris afin de décerner un prix spécial de 10 000 € à l'une des thèses lauréates du prix en médecine et du prix en pharmacie. Le jury de l'Académie nationale de médecine désignera son lauréat parmi les lauréats retenus par les jurys de la chancellerie et versera 10 000 € supplémentaires